

Procès verbal séance du conseil municipal du vendredi 28 mars 2014.

Présents : Alain DOU, Ginette DAGOU, Baptiste MARQUIE, Roselyne MARQUIE, Stéphane DUPRAZ, Christiane SABLİK, Baptiste BELLOC, Cathy MICHALYK, Nadine SUTTO, Nicolas GUIGARD, Christophe LEMOINE.
Secrétaire de séance : Christiane SABLİK.

La séance est ouverte par Monsieur Christian MEROU, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Christian Mérou souhaite une bonne installation à la nouvelle équipe, remercie l'assemblée pour son travail avant de se retirer.

La doyenne des membres présents du conseil Madame Ginette DAGOU a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que le quorum était atteint.
Madame Ginette DAGOU prend la parole, précise qu'elle est honorée et fière en qualité de présidente de procéder à l'installation du conseil et de l'élection du maire, remercie les précédentes équipes municipales qui se sont succédées pour donner à Caignac le visage qu'il a aujourd'hui; remercie également Christian MEROU et le public qui participe à cette installation.
Par ailleurs elle rappelle ce moment important d'installation du conseil pour chacun des membres de l'assemblée et fait un petit clin d'oeil à son père qui a été maire pendant plusieurs années.

Madame Christiane SABLİK est désignée secrétaire de séance.

Madame Ginette DAGOU invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.
La Présidente propose à chaque conseiller de se retirer pour procéder au vote.

Tous les conseillers présents ont pris part au vote, 11 enveloppes ont été déposées dans l'urne, 11 suffrages ont été exprimés.

Après dépouillement, Alain DOU avec 11 voix a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.
Monsieur le Maire remercie l'assemblée de son élection, il souhaite mener à bien les actions et les propositions présentées lors de la campagne, impliquant un investissement et travail important de tous les conseillers.

Monsieur le Maire propose de passer à l'élection des adjoints, le conseil municipal a déterminé le nombre de 3 adjoints afin de mieux répartir la charge de travail et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales dont le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif total du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats aux postes d'adjoints.

Les conseillers suivants proposent leurs candidatures :
Christiane SABLİK, Stéphane DUPRAZ, Baptiste MARQUIE.

Tous les conseillers présents ont pris part au vote, 11 enveloppes ont été déposées dans l'urne, 11 suffrages ont été exprimés.

Après vote au scrutin secret et dépouillement, les adjoints suivants sont élus et désignés :

1ère adjointe : Christiane SABLIK

2ème adjoint : Stéphane DUPRAZ

3ème adjoint : Baptiste MARQUIE

Monsieur le Maire rappelle la charte de l' élu local impliquant l'engagement des élus locaux : afin de mettre en oeuvre le principe de libre administration des collectivités territoriales de la République, les élus locaux siègent en vertu de la loi et doivent s'engager à agir conformément à celle-ci. Dans l'exercice impartial de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général et l'exclusion de tout intérêt qu'il lui soit personnel direct ou indirect, ou tout autre intérêt particulier. Il s'abstiendra d'exercer ses fonctions et ses prérogatives liées à son mandat dans un intérêt particulier. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts sont en cause dans les affaires faisant l'objet d'un examen par l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat des votes. L' élu local exerce ses fonctions avec dignité, probité et intégrité. L' élu local garantit un exercice diligent et transparent de ses fonctions et participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et les instances auprès desquelles il a été assigné. Dans l'exercice de ses fonctions l' élu local représente les compétences et prérogatives de tout autre élu ou tout autre agent public. Il s'oppose à la violation du principe énuméré par la présente charte par tout élu ou par tout agent public dans l'exercice de ses fonctions. L' élu local s'abstient de tout comportement constitutif de corruption active ou passive tel que défini par la législation nationale ou internationale. L' élu local s'engage à respecter la réglementation budgétaire et financière gage de bonne gestion des deniers publics. Dans l'exercice de ses fonctions l' élu local s'abstient de prendre des décisions lui accordant des avantages personnels ou professionnels futurs après ses fonctions. L' élu local rend compte aux citoyens des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions. Issu du suffrage universel, l' élu local est responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale.

Monsieur le Maire précise que le maire est d'office délégué titulaire au sein de l'intercommunalité Co Laur Sud, son suppléant est le 1er adjoint. Christiane SABLIK annonce son souhait de ne pas assumer cette charge laissant ces fonctions au 2ème adjoint Stéphane DUPRAZ.

Monsieur le Maire précise les délégations des adjoints :

Christiane SABLIK sera déléguée à la gestion administrative de la commune.

Stéphane DUPRAZ sera en charge de l'intercommunalité.

Baptiste MARQUIE sera délégué à la gestion technique de la commune et espaces verts, il travaillera en étroite collaboration avec Laurent CASANOVAS agent technique et Nicolas GUIGARD conseiller spécialisé dans ce domaine.

La désignation des délégués au sein des différents syndicats et organismes est reportée à une date ultérieure afin d'étudier les différentes suggestions. L'élection des délégués s'effectuera donc lors du prochain conseil municipal.

Un rappel des délégations est énoncé : des personnes seront désignées pour siéger au sein de différentes structures comme l'école, l'assainissement, le transport des personnes âgées, le syndicat électrique, la commission des marchés publics, la protection de l'environnement, le syndicat des eaux, la commission d'aide sociale, un représentant pour la défense, pour la prévention routière, la commission des impôts.

Le conseil municipal souhaite réfléchir à la désignation de ces représentants vu l'importance de ces décisions et ne pas se prononcer dans l'urgence.

Le maire propose de passer aux **questions diverses** et précise qu'elles ne font pas l'objet d'un vote mais d'une simple discussion.

– **Validation de la lettre de remerciements.**

L'envoi d'une lettre est proposé à l'attention de tous les habitants de Caignac. Cette lettre sera accompagnée d'un formulaire "coupon réponse" à renvoyer à la mairie afin de collecter les adresses mail des personnes qui souhaitent être informées par messagerie de l'activité municipale ou de toute autre communication importante. Ce fichier collectant des informations personnelles sera déclaré à la CNIL.

Baptiste BELLOC précise que les personnes n'ayant pas d'adresse mail pourront être informées par courrier. Monsieur le Maire précise que le délai sera toutefois plus important que par internet.

- Baptiste BELLOC présente **les groupes de travail** :

Groupe Ecole/enfance/jeunesse : Baptiste BELLOC, Nicolas GUIGARD, Cathy Michalyk, Stéphane DUPRAZ

Groupe communication, animations culturelles, lien intergénérationnel : Nadine SUTTO, Christophe LEMOINE, Ginette DAGOU, Baptiste BELLOC.

Groupe Aménagements divers du village : Ginette DAGOU, Baptiste MARQUIE, Nicolas GUIGARD, Christophe LEMOINE, Cathy MICHALYK, Nadine SUTTO.

Groupe Finances : Christiane SABLİK, Stéphane DUPRAZ, Roselyne MARQUIE.

Groupe Plu/ les mises en conformité/ gros oeuvre : Roselyne MARQUIE, Stéphane DUPRAZ, Baptiste MARQUIE, Christiane SABLİK.

Le Maire participe et supervise tous les groupes.

Stéphane DUPRAZ ajoute que les groupes de travail sont ouverts à tous les caignacais souhaitant y participer.

- Baptiste BELLOC explique qu'un **Cahier de doléances** sera mis à disposition des habitants en mairie pour collecter toutes les demandes, cela permettra d'avoir un historique et de répondre aux différentes remarques.

- Monsieur le Maire reprend la parole et informe que la semaine prochaine une rencontre est prévue avec les instituteurs et les parents d'élèves, un rendez-vous est également prévu avec le percepteur pour faire un point sur les finances et préparer le budget primitif.

Par ailleurs, **les actions suivantes seront réalisées dans les prochains jours** :

- Réaménagement de l'accueil et du bureau du maire (salle du conseil).
- Achat d'une tondeuse pour l'employé communal vu la dangerosité et la vétusté de la machine. Des devis ont été demandés.
- Achat de cônes pour la sécurisation de chantier lors de l'intervention de l'agent technique

- pour sa protection et sa sécurité conformément aux obligations de l'employeur.
- Le site internet de la mairie sera mis à jour.
 - Planification d'une rencontre avec les membres du foyer rural pour favoriser et développer l'animation du village.

Baptiste BELLOC précise que la liste caignac ensemble avait déjà souhaité les rencontrer, mais les membres du foyer avaient préféré attendre les élections.

Monsieur le Maire a rencontré déjà deux membres du foyer pour étudier la possibilité de la mise à leur disposition d'un local et d'un bureau.

- Affichage des conseils municipaux, mise en place de panneaux d'information sur plusieurs points de la commune.
- Visite des locaux municipaux.
- Nettoyage et rangement des locaux, bureaux atelier...Certaines choses sont obsolètes pour le fonctionnement de la mairie, le Maire informera les habitants sur des possibilités de récupération comme une cuve à fuel, un ancien récupérateur de verres etc.

Le maire évoque les deux **grands chantiers en cours** : la construction de la nouvelle station d'épuration prévue par l'ancienne municipalité ainsi que la construction de 14 logements HLM. Concernant ces constructions des problèmes d'aménagement au niveau technique seront à résoudre par la négociation entre le promoteur, l'organisme social et les habitants.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le Maire suspend la séance et donne la parole à la salle pour des questions.

- Question sur l'information de la population : souhait qu'un panneau soit installé à chaque lotissement ainsi qu'à l'entrée du village et à côté des écoles.
Souhait d'une diffusion d'information municipale écrite, un journal.

Le Maire clôt la séance.